EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260305-20260204A-DE

Nombre de membres :	
en exercice	17
présents	14
votants	16

L'an deux mille vingt-six,
Le 5 mars à 19 heures 00,
le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 24 février 2026.

Présents : Pierrick Le Boterff, Nadège Niel, Nicolas Simon, Bénédicte Harostéguy, Jean Hallier, Bernard Gougeon, Michèle Hallier, Philippe Clément, Valérie Richard, Denis Jannot, Annaïg Colombe, Nolwenn Niol Lanoë, Erwan Perrot, Bastien Cretté.
Absents excusés : Philippe Grosset (pouvoir Philippe Clement), Catherine Boudet (Pouvoir Valérie Richard), Élisabeth Sicot.
Absents :
Secrétaire de séance : Nicolas Simon.

Délibération numéro : 20260204A
Objet : Projet de boulangerie, adoption d'un plan pluriannuel d'investissement.

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu le budget communal. ;
- Vu la délibération numéro 20260103A en date du 22 janvier 2026 ayant pour objet « Projet de boulangerie et de 3 logements avec VRD, demandes de subventions DETR » et notamment les plans de financement qui y sont insérés.

Monsieur le Maire, expose.

Le Conseil municipal a décidé un projet de boulangerie et de trois logements avec VRD. Cet important projet dépasse les possibilités de financement de la commune sur un seul exercice comptable.

L'opération comprend des études et des travaux qui se dérouleront sur plusieurs exercices. Aussi Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de décider un plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité moins une abstention :

- Décide un plan pluriannuel d'investissement pour le projet de rénovation d'un bâtiment en commerce de boulangerie-pâtisserie et trois logements avec les VRD ;
- Rappelle que l'ensemble des travaux a été estimé à 981 477,70 € hors taxes dans la délibération du 22 janvier 2026 en fonction des premières études de l'équipe de maîtrise d'œuvre ;
- Décide un plan pluriannuel d'investissement sur trois années, à savoir 2026, 2027 et 2028 ;
- Estime la répartition des dépenses comme suit pour les 3 années ;
    - Année 2026, 300 000 € hors taxes ;

- Année 2027, 400 000 € hors taxes ;
- Année 2028, 281 477,70€ hors taxes.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260305-20260204A-DE

Cette décision du Conseil municipal sera exécutée par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122 – 21 du Code général des collectivités territoriales.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Nicolas Simon

Le Maire,

Pierrick Le Boterff.

MAIRIE de SAINT-VINCENT-sur-OUST
56 (Morbihan)